

Communiqué Ffpp Covid 19

18 mars 2020

Le forum de la Ffpp recense de nombreuses questions des psychologues.

Ces questions évoluent, bien entendu, chaque jour.

Nous en sommes au 2^e jour de confinement. La Ffpp proposera régulièrement un communiqué réactualisé, en fonction des recommandations du Ministère de la santé.



Communiqué n° 2 - 18 mars 2020

[Je travaille à l'hôpital et dans des établissements médico sociaux, Ehpad, que dois-je faire ? Aller travailler ou rester confiné.e ?](#)

Le Ministère a annoncé le [plan blanc](#) pour les établissements, aussi les psychologues doivent-ils, comme les professionnels de santé, se conformer aux recommandations de l'établissement.

Si les psychologues ne sont pas réaffectés en première ligne auprès des patients atteints, ils sont néanmoins indispensables, soit dans les établissements médico-sociaux en tant que cadres ou dans le comité de direction, pour le soutien aux équipes et dans la mise en place du projet de soin dans ce contexte particulier. A l'hôpital, des cellules de soutien psychologique commencent à s'organiser et le concours des psychologues est requis.

La Ffpp maintient sa première recommandation : les psychologues doivent être présents pour la prise en charge des plus vulnérables, pour les équipes, pour la continuité des soins.

[Je travaille en libéral, dois-je annuler mes consultations ?](#)

[Cette recommandation a été validée par le ministère de la santé](#)

Dans le cadre du [décret du 16 mars](#) portant sur la réglementation des déplacements, les psychologues en libéral ont pour recommandation :

- de reporter dans la mesure du possible jusqu'à nouvel ordre leurs consultations ;
- de proposer des téléconsultations (cf. recommandations déjà présentes dans le précédent communiqué, ci-dessous et fiche technique à venir) ;
- exceptionnellement, de rencontrer un patient qu'ils suivent habituellement, s'ils le jugent indispensable pour sa santé mentale. Cette disposition peut être tolérée en respectant strictement les mesures barrières ;
- sinon orienter vers les CMP qui proposent des accueils d'urgence

Quid des téléconsultations (suite du 1^{er} communiqué) ?

Pratiquer un suivi en téléconsultation ne s'improvise pas. Les psychologues n'y sont pas forcément formés. Nous vous invitons à prendre le temps (c'est le moment) de lire par exemple l'ouvrage de Lise Haddouck, « *L'entretien clinique à distance, Manuel de visioconsultation* », [disponible](#) sur le site de l'éditeur.

Nous insistons sur le choix d'une plateforme qui garantisse la sécurité des données personnelles.

(Dans le cadre de l'épidémie, Doctolib, par exemple, propose aux professionnels équipés du logiciel de gestion de cabinet, la gratuité du dispositif pour les mois de mars et avril, avec une mise en place individuelle et aide sous forme de tuto.)

Je suis psychologue et je souhaite proposer mon aide, dans un mouvement solidaire

De nombreux psychologues souhaitent mettre en place des réponses téléphoniques pour soutenir les professionnels de santé et à destination du public. Là encore, il est indispensable de rester structuré et ne pas proposer des réponses dispersées au risque de dissoudre l'information du Ministère de la Santé. Il est donc important de se rapprocher des [CUMP](#) (Cellules d'Urgence Médico Psychologique) de votre région ou du Centre Hospitalier Universitaire le plus proche.

Si vous n'arrivez pas à les joindre ou si aucune réponse ne vous est proposée, merci de nous le faire remonter afin que nous transmettions l'information à notre interlocuteur au ministère de la santé.